

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Horner sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Abbott et McRae en remplacement de MM. Francis et Goodale sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du directeur de la Monnaie royale canadienne, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/176C).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional

pour le mois de février 1975, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/323).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, — Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1975, (Question n° 1099) demandant: 1. Combien a) de fonctionnaires, b) d'employés de sociétés ou d'agences de la Couronne, travaillent dans la circonscription de Moncton?

2. a) Combien de ces postes (i) sont des postes de surveillance (ii) ne sont pas des postes de surveillance, b) de quels ministères, sociétés ou agences relèvent-ils, c) quels sont le salaire et le poste de chacun?

3. Quels postes a) ne sont pas ou ne seront pas, b) sont ou seront classés ou désignés bilingues et à compter de quelle date?

4. Quels postes a) classés bilingues, b) non classés bilingues sont occupés par des personnes bilingues?

5. Combien de postes énumérés dans la partie 1 sont pourvus par a) des unilingues anglophones, b) des unilingues francophones, c) des personnes bilingues? (Document parlementaire n° 301-2/1099A).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.